

Réinvestissez le produit de la vente de votre entreprise dans l'hôtellerie de plein air



Le FPCI 123 Plein Air investit à hauteur de 80% de son actif dans des Campings Sandaya éligibles aux mesures prévues par l'article 150-0 B ter du CGI (apport cession) dont l'acquisition ainsi opérée lui en confèrera le contrôle, et à hauteur de 20% de son actif dans des sociétés relevant du secteur de l'hôtellerie de plein air, en partenariat avec d'autres opérateurs.

Principes de l'Apport-Cession

Si le dirigeant ou actionnaire d'une entreprise apporte les titres de sa société à une holding qu'il contrôle au moins trois ans avant la cession des titres, il peut bénéficier d'un report d'imposition de la plus-value. **La holding** qui vend les titres de la société plus de trois ans après leur apport **n'est pas imposée**.

S'il apporte ses titres peu de temps avant la cession, il a la possibilité, pour bénéficier de l'exonération, de réinvestir le produit de la cession dans une entreprise qui peut être un fonds d'investissement (FPCI, FCPR, ...).

Le FPCI 123 Plein Air entre dans le cadre de cette législation.

L'hôtellerie de plein air : un marché porteur

Le camping est u marché porteur :

- Plus d'1/3 des Français a été au camping au moins une fois ces 5 dernières années (source : FNHPA)
- Une croissance ininterrompue de la fréquentation depuis plusieurs années
- Le parc français se situe à la 1ère place en Europe en termes de qualité des emplacements et à la 2ème place mondiale, derrière les États-Unis (source : FNHPA).
- Montée en gamme structurelle liée à l'étoffement des équipements et à l'apparition de nouveaux types d'hébergements originaux.

Sandaya, un professionnel du camping :

- 24 campings en France et en Europe de taille significative positionnés sur le haut de gamme (4-5*),
- Situation dans des lieux privilégiés essentiellement en bord de mer,
- 14 acquisitions en 4 ans,
- Plus de 8 000 emplacements dont 60% d'emplacements équipés.

Après avoir été accompagnée par 123 IM et Pragma Capital, Sandaya est aujourd'hui soutenue par Apax Partners.

La société de gestion : 123 Partners, un professionnel du capital investissement

- 463 M€ investis dans le financement obligatoire de sociétés non cotées
- 66,5 M€ investis dans 36 campings soit 10 406 emplacements financés,

- 9 partenaires opérateurs depuis 2001.

Fiscalité

- Les souscripteurs sociétés holdings pourront réaliser un réinvestissement économique d'une partie du produit de cession de titres de sociétés dans le cadre des dispositions du 2° du I de l'article 150-0 B ter du Code général des impôts qui permet de conserver le bénéfice du report d'imposition.
- Régime de faveur pour les personnes physiques (exonération d'Impôt sur le revenu) et les personnes morales (pas d'imposition sur écart de Valeur Liquidative, imposition des Plus-Values au taux des PV à long terme) sous réserve du respect de certaines conditions
- Aucun avantage fiscal pour les investisseurs recherchant une simple diversification : personnes physiques ou morales françaises ou étrangères à l'exception des US persons.

NB. Les avantages fiscaux sont présentés à titre indicatif et ne constituent pas un conseil.

Objectif :

Le Fonds a pour objectif de réaliser un rendement cible de 6 à 7% net par an sur une période de 6 ans.

Le rendement et la durée d'investissement ne sont pas garantis et ne constituent que des objectifs de gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Prenez contact avec nos équipes :

- ☎ Téléphone : 01.42.85.80.00
- ✉ Courriel : info@maubourg-entreprise.fr